

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B483-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B483

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'animation théâtrale de sensibilisation contre les incivilités dans le transport public pour les écoles primaires (n°2015M034)

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_01

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à l'animation théâtrale de sensibilisation contre les incivilités dans le transport public pour les écoles primaires (n°2015M034)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent marché a pour objet le renouvellement d'un marché existant afin de poursuivre la campagne de sensibilisation des élèves de cours moyen (CM1 et CM2) au primaire, futurs utilisateurs des transports scolaires, sur le thème du civisme dans les transports scolaires.
Cette campagne, initiée en 2005, est renforcée par des actions menées en parallèle sur piste routière et des actions de sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

L'action consistera en une représentation théâtrale, suivie d'un débat, mettant en scène les risques en cas de non-respect des règles de sécurité dans les transports collectifs, ainsi que les principes de civisme et de savoir-vivre à adopter.

Cette action se déroulera entre février et juin pendant les heures scolaires

Le prestataire pourra être sollicité pour participer à des animations événementielles en cours d'année.

Économie du marché :

La consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement ni d'un découpage en tranche. Les variantes n'étaient pas acceptées.

La durée du marché a été fixée pour une période de 4 ans fermes à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Le marché sera rémunéré par l'application d'un prix global et forfaitaire ferme pour la réalisation du synopsis en début de marché.

Les sessions théâtrales et les sessions événementielles seront rémunérées par application des prix unitaires fixés au BPU, révisables annuellement. Ces actions s'exécuteront par bons de commande au fur et à mesure des besoins en application de l'article 77 du Code des marchés publics dans la limite des seuils minimum et maximum suivants : 100 000 euro(s)HT et 360 000 euro(s)HT.

À titre prévisionnel, 40 sessions annuelles devraient être programmées. Chaque session concerne entre 1 et 4 classes, soit 60 élèves environ.

Estimation du marché :

Estimation DQE : 295 200 € TTC

Estimation prix forfaitaire AE : 7 200 € TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

La Provence

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

1. Prix des prestations : 60 %
2. Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché n°2015M034 à la société PARLOES EN ACTES :

- pour un montant global et forfaitaire de 1500 € HT concernant la réalisation du synopsis ;

- pour un montant estimatif non contractuel de 210 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M034 relatif à l'animation théâtrale de sensibilisation contre les incivilités dans le transport public pour les écoles primaires attribué à la société PAROLES EN CATES pour un montant global et forfaitaire de 1500 € HT concernant la réalisation du synopsis et pour un montant estimatif non contractuel de 210 000 € HT, sachant que le montant définitif de la partie à commandes sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils annuels minimum et maximum ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 824 Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à l'animation théâtrale de sensibilisation contre les incivilités dans le transport public pour les écoles primaires (n°2015M034)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV 2015